

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT SUISSE JUNIORS CSJ

Le championnat suisse juniors (CS Juniors) peut se dérouler et être jugé conformément au sens du règlement actuel du CR.

Un CS juniors en soi ne sera reconnu que si huit juniors au moins y participent. Les pilotes participant *aux épreuves* doivent représenter au moins trois groupes de vol à voile. *Pour qu'un classement soit publié*, il faut au moins une épreuve cotée.

Le comité de la FSVV est responsable de l'organisation du CS juniors. Il octroie le déroulement à un organisateur, en général un groupe de vol à voile de la FSVV. Un seul CS Junior sera jugé par an.

A la différence du règlement des CS/CR, il y aura une classe mixte avec index. Seul les planeurs d'un index plus petit ou égal à 108 seront autorisés.

Annexes:

- Règlement CR, édition actuelle
- Règlement CS, édition actuelle

Approuvé par le Comité de la Fédération suisse de vol à voile: Olten le 7 janvier 2009